

POUR L'ENFANCE " COUPABLE "

Revue d'étude et d'information

SOMMAIRE

Faisons le point	Henri Joubrel.
Une expérience de vacances avec des enfants difficiles ou délinquants	Y.
A nos amis et lecteurs	La Rédaction.
Nécrologie.	
Au Tribunal pour Enfants de la Seine. (Statistiques 1944)	Henry van Elten.
Après un article	Henri Joubrel.
A propos de l'organisation générale au sein de l'Education surveillée	X
L'Education professionnelle	Dunoyer.
Le Scoutisme à l'I.P.E.S. de Saint-Hilaire.	Y. Ventré.
Traitement des Personnels des Services extérieurs de l'Education surveillée ...	F.
Notes et Informations.	
Bibliographie-Cinéma	H. v. E. et H. J.
Activités.	
Table des Matières 1945.	

ABONNEMENT ANNUEL : 100 fr.
ETRANGER : 120 fr.

Le numéro : 18 frs.
Etranger... : 22 frs.

17, rue Notre-Dame des Champs, PARIS, VI^e

POUR L'ENFANCE "COUPABLE"

Revue d'Etude et d'Information

Publiée par le

COMITÉ D'ÉTUDES ET D'ACTION POUR LA DIMINUTION DU CRIME

17, rue Notre-Dame des Champs, PARIS (VI^e) -- Tél. Littré 85-12

Président : M. Henri DONNEDIEU DE VABRES, professeur de Droit criminel à la Faculté de Paris.

Secrétaire Général-Trésorier : Henry van ETTEN.

Membres du Comité de Rédaction : MM. A. GUILLEMIN, Henri JOUBREL, Roland ASSATHIANY, adjoint au D^r Le Guillant, chef de la coordination des services de l'Enfance déficiente ou en danger moral.

Service de Librairie

Nous rappelons à nos membres que notre Service de Librairie peut fournir toute la librairie générale et en particulier tout ce qui traite de l'Enfance anormale et dévoyée (chèq. postaux H. van Etten, Paris 866-19).

En vente à nos bureaux :

La formation des Educateurs pour les internats des mineurs délinquants, par le D^r J. DUBLINEAU, 1 brochure, 24 pages. Prix : 5 francs.

Science et technique de la Rééducation des Mineurs délinquants, par M^{me} A.-M. DE LA MORLAIS, 1 brochure, 10 cours. Prix : 16 fr. 20 franco.

La vie morale et religieuse de l'adolescent, par Henry van ETTEN, 1 brochure 16 pages. Prix : 5 francs (*vient de paraître*).

La Psychanalyse et les Jeunes délinquants, par Ch. BAUDOIN, 1 brochure. Prix : 3 francs.

L'Enfant devenu délinquant. Etude médico-sociale et psychologique, par Albert CRÉMIEUX, M. SCHACHTER et M^{lle} S. COTTE. 1 volume 176 pages. Prix : 105 frs franco.

Centre d'Information et Bibliothèque

Le Centre d'Information et la Bibliothèque de "Pour l'Enfance Coupable" sont ouverts tous les jours (sauf dimanche et lundi) de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, au Siège, 17, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e arr.). (Métro : Saint-Placide et Notre-Dame des Champs). Lecture sur place, salle de travail.

IMPORTANT

Nous prions nos abonnés de nous adresser le montant de leur réabonnement, sans attendre la mise en recouvrement.

11^E ANNÉE

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1945

N° 61

POUR L'ENFANCE "COUPABLE"

Revue d'Etude et d'Information

publiée par le

COMITÉ D'ÉTUDE ET D'ACTION POUR LA DIMINUTION DU CRIME

RÉDACTION :
17, rue Notre-Dame-des-Champs, PARIS (VI^e)
Tél. LITTRÉ 85-12

Cotisation-abonnement annuel : 100 francs

Ch. post. : H. van ETTEN, Paris 866-19



FAISONS LE POINT

Faire le point paraît une gageure, à une époque où les hommes et les institutions changent sans cesse. Il faut pourtant s'y essayer de temps à autre.

La nouvelle avait été annoncée au cours d'une conférence de presse par M. Prigent, Ministre de la Population, que son département prendrait désormais en charge toute la question de l'enfance délinquante.

Une vigoureuse contre-offensive de magistrats fit échouer ce plan, et le Conseil des Ministres a approuvé la nomination de M. Costa, ancien préfet de la Sarthe, comme Directeur de l'Éducation surveillée au Ministère de la Justice. Trois organismes demeurent donc en compétition pour la protection et la réadaptation sociale des mineurs dévoyés : la Direction de l'Enseignement du premier degré au Ministère de l'Éducation Nationale (qui conserve la responsabilité d'une dizaine de "centres de jeunesse" spécialisés), la coordination des services de l'Enfance déficiente et en danger moral (qui, "selon les milieux généralement bien informés" doit faire partie du Ministère de la Population), et la Direction de l'Éducation surveillée.

Peu nous importe, quant à nous, l'organisation administrative si un travail efficace est mené à bonne fin par des hommes de grand caractère, par une véritable *équipe* de juristes, de médecins et de pédagogues. Les rivalités de Ministères ont toutes pour l'instant du moins, des fondements valables ; elles ne peuvent être corrigées que par la valeur personnelle des hauts fonctionnaires qui se préoccupent de notre problème...

* *

Sur le plan des réalisations locales, bien des progrès se sont accomplis depuis quelques années. Beaucoup d'établissements ont été rajeunis. Beaucoup d'éducateurs, sortis ou non des écoles de Toulouse, Lyon, Montpellier, Montesson, brûlent du « feu sacré ». Mais tous regardent vers Paris pour recevoir de l'argent, des ordres ou tout simplement des informations. Se rend-on bien compte

de l'isolement dans lequel se trouve, à Saint-Hilaire ou au Hinglé, pour ne prendre que deux exemples, un jeune homme de vingt ans qui vit toute la journée avec des garçons difficiles ?

Le nombre des institutions de rééducation d'autre part est tout à fait insuffisant. Les magistrats spécialisés, qui pouvaient espérer quelques facilités dans l'exercice de leurs fonctions depuis la mise en application, le 1^{er} octobre, de l'ordonnance du 2 février 1945, ne savent plus où placer les enfants qui comparaissent devant eux. Lorsque, dans une province, on aperçoit la possibilité d'ouvrir un nouveau centre d'observation ou de rééducation, on n'arrive pas à se procurer en temps voulu les fonds qui sont nécessaires. Le nombre des éducateurs dans les institutions qui fonctionnent est loin, en général, d'atteindre les besoins. De ce fait, on néglige le travail professionnel ou l'organisation de loisirs de qualité. Souvent les chefs sont insuffisamment payés et nous connaissons un centre où ils sont restés plus de six mois sans l'être.

En résumé, la tâche des rééducateurs se présente beaucoup trop encore comme une aventure. On a beau penser que le goût du risque est une des qualités que doit posséder l'ami des enfants irréguliers ou inadaptés, on a quelque scrupule à engager des jeunes gens, qui se présentent avec tout leur enthousiasme, sur une voie que l'on sait pavée d'incertitudes. Pourtant il faut le faire si l'on veut que la protection de l'enfance accomplisse des progrès.

* *

La grande presse, depuis la Libération, fait flamboyer de grands titres sur ces problèmes. De différents côtés, des efforts privés et officiels semblent converger pour un meilleur équipement français dans ce domaine. Espérons que tous les cris d'alarme et que les meilleures suggestions seront entendus par les Ministères intéressés et que bientôt les étrangers pourront venir chez nous prendre des enseignements.

14 Décembre 1945.

HENRI JOUBREL.

Une expérience de vacances avec des enfants difficiles ou délinquants

Du 14 juillet au 15 septembre 1945, les 40 élèves restant à l'École Théophile Roussel (effectif considérablement réduit en raison de la réquisition à peu près complète de l'Établissement par l'armée américaine) ont été, en deux groupes, prendre leurs vacances dans l'Eure, aux environs de Pacy-sur-Eure.

Chacun des deux groupes a bénéficié d'un mois de séjour à la campagne. Le premier comprenait des garçons de 10 à 14 ans. Le second était constitué par des sujets de 14 à 17 ans.

La formule choisie était celle du camp, avec vie sous tente.

Le camp avait été établi dans un petit bois, en bordure de l'Eure. Les tentes étaient montées autour d'un rendez-vous de pêche à demi-ruiné, dont deux pièces étaient cependant encore utilisables. Site ravissant : collines, vergers, prairies traversées par l'Eure, sinueuse, au courant rapide. Le village de Ménilles, à proximité immédiate et de nombreuses fermes isolées dans la campagne permettaient un ravitaillement relativement facile.

Deux éducateurs, chefs scouts, accompagnaient chaque groupe de garçons.

Naturellement, il ne pouvait s'agir que de camps fonctionnant sous le régime de la liberté la plus complète, confiance totale ayant été faite aux garçons dans tous les domaines.

Le premier camp (enfants de 10 à 14 ans) a fonctionné sur le thème intégral de la vie scout, avec patrouilles, chefs et seconds de patrouilles, etc... Une camionnette a amené les garçons et le matériel au lieu choisi, et ils se sont mis eux-mêmes à monter leur camp : arrachage des broussailles, nivellement, fabrication des « astuces » (mobilier, tables, sièges, etc...).

Une vie très virile, parfois rude sur le plan physique, leur a été faite : hébertisme, natation dans l'Eure, sports, grands jeux, excursions, enquêtes, découvertes, préparation et cuisson des repas, etc... Des camps volants de 48 heures par patrouilles ont été organisés, uniquement pour les garçons qui partaient sans éducateur.

L'inspection, minutieuse selon le système scout, avait lieu soit à heures fixes, soit inopinément, et les points recueillis par chaque patrouille après ces inspections ont permis de déterminer l'équipe gagnante du concours inter-patrouille organisé pendant le séjour.

Le second camp a fonctionné, lui aussi, selon les principes scouts (genre jeune route) avec comme thème : la marine : équipages et non plus patrouilles et utilisation au maximum de la termi-

nologie en usage dans la marine : à bord, à terre, au mouillage, à l'ancre, au port, etc...

Les mêmes règles qu'au premier camp, adaptées aux enfants plus âgés qui composaient le second, ont été appliquées. Les camps volants ont été d'une semaine au lieu de 48 heures, et ont permis aux « équipages » d'atteindre la côte normande, les uns vers Dieppe, les autres vers Honfleur.

Un certain nombre de constatations intéressantes ont pu être faites au cours de cette expérience : d'abord, l'adhésion extraordinaire des garçons aux méthodes qui leur étaient proposées. De l'avis même des éducateurs, les camps ont été de beaucoup mieux réussis qu'avec des enfants normaux qu'ils avaient été amenés à encadrer antérieurement comme chefs scouts. Réussite dans tous les domaines, d'ailleurs : esprit, discipline, ordre, propreté, respect des horaires, etc... Ceci à un tel point que les éducateurs m'ont indiqué que nos garçons seront sans doute un peu désorientés lorsqu'ils seront amenés, ultérieurement, à camper avec d'autres troupes dans lesquelles « l'accrochage » n'est pas toujours aussi évident ni aussi total.

Ensuite, et s'articulant d'ailleurs à ce qui précède, il est particulièrement réconfortant de souligner, s'agissant de garçons comme les nôtres, à quel point la confiance mise en eux a été justifiée. De nombreux vergers s'étendaient tout autour du camp. Pas un seul fruit n'a été touché pendant les deux mois de séjour.

Par ailleurs, les deux pièces du rendez-vous de pêche autour duquel les tentes étaient montées (pièces communicantes, la porte ayant disparu) avaient été aménagées l'une en réserve pour l'intendance, l'autre en foyer, librement ouvert aux garçons.

Dans ce foyer, sur une caisse renversée servant de table, l'argent du ravitaillement a été placé en permanence pendant toute la durée des deux camps (30.000 fr. au départ de chaque groupe). Il était déposé non dans un portefeuille ou dans une enveloppe close, mais dans une chemise de dossier. Les garçons partant en course au village (pain, épicerie, etc...) allaient eux-mêmes chercher l'argent dont ils avaient besoin dans cette chemise.

Il n'a jamais manqué un centime dans cette caisse ouverte à tous, pas plus qu'un gramme des produits alimentaires de l'intendance.

Enfin, il convient de noter avec quelle sympathie la population a accueilli nos élèves, qui s'étaient d'ailleurs signalés par quelques actions ayant naturellement fait le tour du village : colis perdu par le facteur et remis à la poste, paquet trouvé dans un chemin et porté à la mairie, etc... D'assez nombreux habitants ont assisté à plusieurs veillées, et le départ de chaque groupe a donné lieu à de véritables petites manifestations de sympathie : réunion autour des groupes d'un certain nombre d'habitants, poignées de main

Au Tribunal pour Enfants de la Seine ⁽¹⁾ (Statistiques 1944)

En examinant les statistiques du T.E.A. de la Seine concernant 1944, on doit se souvenir que l'année dernière fut une année de transition. Les grands événements qui se sont déroulés depuis juin 1944 ont eu leur répercussion sur les travaux du Tribunal pour Enfants. Il convient donc d'interpréter les résultats statistiques en tenant compte de cette donnée. En juin, juillet et août, les opérations militaires, le ralentissement et même l'arrêt momentané de la vie courante ont eu leur effet sur l'activité de la Section du Parquet, des Cabinets d'Instruction et les juridictions de jugement. La constitution des Cours de Justice a nécessité une réduction importante du nombre des Magistrats, notamment à l'Instruction. Toutefois, la diminution des affaires traitées qu'accusent les statistiques par rapport à 1943 est plus imputable aux événements qu'aux hommes qui en sont chargés.

Au cours de l'année 1944, exactement 7.951 mineurs ont, à un titre quelconque, attiré l'attention du T. E. A., alors que le chiffre correspondant de 1938 avait été de 4.500 (8.074 en 1942).

Le nombre des mineurs jugés a été de 2.389 (13 ans : 161 ; de 14 à 18 ans, 2.228). Les chiffres se présentent ainsi : 1938 : 1.489 ; (1939 et 1940 manquent) ; 1941 : 2.868 ; 1942 : 3.452 ; 1943 : 4.566. Les jugements se répartissent ainsi : Remis à la famille : 1.157 dont 952 en liberté surveillée ; à l'assistance publique : 61 ; à des œuvres privées : 396 ; à des Internats appropriés (moins de 13 ans) : 1 ; aux Maisons d'Éducation surveillée : 359.

Le nombre total des mineurs en liberté surveillée a été d'environ 6.000, dont 4.700 surveillés par des délégués bénévoles au nombre de 702 (en augmentation de 115 sur 1942). Ces délégués ont créé 492 incidents à la liberté surveillée sur un nombre total de 866 incidents signalés à la fois par les délégués et par les œuvres privées (Services sociaux).

Les infractions aux lois et règlements nouveaux se présentent ainsi (par ordre de grandeur) sur les 2.494 affaires jugées en 1944 :

Vols simples.....	1.718 (69 %)
Législation du ravitaillement...	110
Abus de confiance.....	102 (4 %)
Coups et blessures volontaires....	79 (3 %)
Escroqueries.....	73 (3 %)
Police des chemins de fer.....	52
Outrages à agents.....	25

(1) Voir les statistiques de 1942 dans notre n° 53.

cordiales, invitations à revenir l'an prochain, etc...

Cette expérience a un autre intérêt, d'une portée beaucoup plus générale, intéressant la vie de l'École Théophile Roussel : il ne s'est pas agi seulement d'une flambée d'enthousiasme, valable uniquement pour les camps. L'esprit a subsisté au retour. Le premier groupe est rentré depuis deux mois et demi ; l'autre depuis un mois et demi. Depuis, l'atmosphère telle qu'on peut la rêver dans un internat de rééducation n'a pas cessé de se maintenir. Il a été possible d'augmenter la liberté déjà très grande des garçons : c'est ainsi que, tout récemment, des équipes sont parties seules, sans éducateur, camper 48 heures en forêt de Marly. L'heure fixée pour le retour a été respectée intégralement.

En conclusion, j'affirmerai une fois de plus que, placés dans l'atmosphère affective qui convient, nos garçons sont dignes, autant que les autres, de toute notre confiance, et que c'est seulement en leur témoignant cette confiance qu'on arrivera au but qui est le nôtre : les rééduquer, en faire des sujets qui pourront être admis par la Société, qui les avait rejetés.

Y.

A NOS AMIS ET LECTEURS

Nous avons le regret d'informer nos amis et lecteurs qu'il ne nous est plus possible de maintenir notre abonnement à 50 francs par an en raison des tarifs appliqués par l'imprimerie en France. « POUR L'ENFANCE « COUPABLE », sous sa forme imprimée, donne le double de matières que sous la forme miméographiée de notre ancien « Bulletin », mais aussi coûte le double ; dans ces conditions, à partir de 1946, le prix de l'abonnement sera-t-il obligatoirement porté à CENT francs par an.

Nous sommes certains que nos amis et lecteurs, qui suivent nos efforts depuis onze ans, ne cesseront pas pour cela de nous aider. « POUR L'ENFANCE « COUPABLE » est l'organe libre de tous ceux qui s'intéressent au sort de l'enfance anormale et dévoyée.

La Rédaction.

NÉCROLOGIE

Au mois de novembre, l'I. P. E. S. de Saint-Hilaire a perdu un de ses meilleurs éducateurs, Paul BITON, chargé du service social de l'établissement. Sa grande droiture et sa générosité de cœur nous étaient connues et nous disons à sa jeune veuve et à ses amis notre douloureuse sympathie.

Blessures involontaires.	15
Outrages publics à la pudeur ..	5
Avortement	2
etc., etc...	

Si nous étudions le problème des *mineurs vagabonds* soumis au Décret-loi du 30 octobre 1935, nous voyons que 379 garçons et 275 filles ont subi une détention préventive ayant donné lieu à 662 enquêtes sociales. Ces chiffres sont en augmentation d'environ une centaine de garçons et de filles de 18 ans, par rapport à 1943 et il est à craindre que les chiffres de 1945 ne *doublent* ceux de 1944, particulièrement pour les filles mineures poursuivies pour prostitution.

En ce qui concerne la *détention préventive*, au cours de l'année 1944, 437 garçons ont été dirigés sur le Centre de la rue de Crimée, 368 sur le Centre de la rue de Madrid et 518 sur le Centre de *Villejuif*, soit un total de 1.323. Sur une rentrée de 1.360, 441 garçons (32 % environ) ont été maintenus ou ramenés aux *Tourelles* pour indiscipline.

La détention préventive s'établit comme suit : *Délinquants* : durée moyenne : 3 mois ; *Vagabonds* : 1 mois. (En 1945, la durée moyenne aura été de cinq mois !)

Pour les *filles*, généralement envoyées à Chevilly, sur une rentrée de 411, 23 ont été envoyées à la Prison de la Petite-Roquette pour indiscipline (6 %).

Durée moyenne de la prévention : *Délinquantes* : 2 mois ; *Vagabondes* : 3 semaines à 1 mois.

Voici, pour terminer, quelques indications sur les placements opérés dans les œuvres privées ou publiques par le T.E.A. de la Seine en 1944, placements opérés à titre divers :

Filles : La Tutélaire : 34 ; Œuvre libératrice : 45 ; Ecole ménagère de Montsouris : 11 ; Bon Pasteur (dans 9 maisons de province) : 291 ; Diaconesses : 3.

Garçons : Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence : 130 ; Patronage des Jeunes gens en danger moral : 54 ; Foyer des Jeunes : 29 ; Patronage rue Titon : 2 ; Ecole Saint-Joseph à Frasné : 32 ; Œuvres diverses : 20.

Internat approprié de Chanteloup : 14 ; Institut Médico-Pédagogique d'Armentières : 2 ; Ecole Théophile Roussel : 30 ; Assistance publique : 83 (dont 53 pour vagabondage) ; Centres de Jeunesse, etc. : 50.

En conclusion, par rapport à 1943, le chiffre total des mineurs jugés marque une diminution de 2.177 (2.389 au lieu de 4.566) mais cette diminution doit être interprétée non comme une amélioration mais comme consécutive aux événements de guerre. Les constatations pessimistes formulées en 1942 et en 1943 restent vraies dans leur ensemble.

HENRY van ETTEN.

APRÈS UN ARTICLE

La revue « Pour l'Enfance « Coupable », étant lue par toutes les personnes qui s'intéressent de près au relèvement de l'enfance en danger moral, j'ai demandé à M. Van Etten de bien vouloir y insérer une sorte de rectificatif à un article paru dans « *Le Monde* » du 10 octobre sous ma signature. L'article, intitulé « *Pour une meilleure protection de l'enfance dévoyée* » poursuivait deux buts : d'une part, préparer l'opinion à la création, si souvent réclamée, d'une Association nationale des Amis de l'Enfance ; d'autre part, alerter les milieux officiels (spécialement ceux des Finances) sur la gravité de la crise morale que traverse notre jeunesse et sur la pénurie matérielle dans laquelle se débattent ceux qui ont voué leurs forces au problème de la rééducation.

Cet article devait être nécessairement étayé par quelques faits. Nous avons appris qu'un passage, évoquant un certain désordre ou certaines insuffisances « d'un centre d'accueil situé au cœur de Paris », a péniblement impressionné les éducateurs qui, en dépit de lourdes difficultés, y poursuivent un travail ingrat. Je tiens donc à préciser que, comme le début du paragraphe l'indiquait, la critique n'était pas dirigée contre le personnel éducatif, mais contre le manque de moyens convenables pour exercer une action utile. Les responsabilités en sont multiples, et il faudrait sans doute remonter fort loin pour les découvrir.

* *

Que cette mise au point nous permette de dire que nous considérons le dénigrement comme un déshonneur. Nous entendons ne signaler des erreurs ou des scandales que dans la mesure où la vérité a besoin d'être servie, et dans la mesure où nous croyons pouvoir faire progresser en même temps une cause à laquelle nous croyons. Nous ne cherchons, on le devine, à ternir la réputation de personne, sachant trop bien, par ailleurs, combien la critique est aisée, et quels sont les obstacles auxquels se cognent le nez ceux qui doivent exercer une action quelconque dans la période que nous traversons. Nous voudrions, avant tout, nous montrer les amis de ceux qui travaillent avec cœur, de ceux-là qui auraient tant de raisons, parfois, de désespérer.

* *

D'autre part, lorsque nous nous en prenons à « l'insouciance administrative », ou à « l'indifférence des Pouvoirs Publics », nous ne visons pas pour autant le Ministère qui semble le plus directement intéressé. Nous pensons dans certain cas à tel Préfet, qui couvre de son amitié un Directeur d'institution reconnu incapable ; à tel Inspecteur de l'Assistance qui, parce qu'il a négligé

de fixer des prix de journée, laisse un centre se cribler de dettes et ses chefs être privés de leur salaire pendant plusieurs mois... Nous pensons souvent aux Finances qui, tout en manifestant un louable souci d'économie, n'ont pas encore compris qu'un équipement convenable de protection de l'enfance coûte moins cher que l'entretien d'hôpitaux, d'asiles et de prisons...

En un mot, nous avons trop d'estime pour ceux qui poursuivent une tâche hérissée de difficultés pour ne pas désirer les aider. A ceux qui, hauts fonctionnaires ou humbles exécutants, se révèlent sincères et efficaces, nous ne voudrions jamais apporter d'entrave... ni causer la moindre peine.

HENRI JOUBREL.

A propos de l'Organisation générale de l'Observation au sein de l'Education surveillée

Le jour n'est pas venu où tous les garçons confiés à l'Education Surveillée auront, au préalable, fait l'objet d'une observation convenable dans des Centres aménagés sur l'ensemble du territoire.

Or, il est indiscutable que nous devons, pour rééduquer, avoir une connaissance synthétique de la personnalité de chaque sujet.

D'autre part, nous avons à notre disposition plusieurs établissements : Saint-Maurice, Saint-Jodard, Aniane, Belle-Ile, Saint-Hilaire. Notre travail n'aura un meilleur rendement que si nos établissements se voient attribuer, chacun en ce qui le concerne, la rééducation d'un genre déterminé de pupilles. Aussi ne doivent-ils pas recevoir ces derniers au hasard des affectations.

Le moment est mal choisi pour éparpiller nos possibilités en personnel et en outillage. Nous devrions, au contraire, les concentrer et, par exemple, avoir une I.P.E.S. se consacrant au rattrapage scolaire des garçons reconnus aptes qui, sans cela, seront condamnés à rester des manœuvres toute leur vie. De même, il faudrait réunir ceux qui peuvent préparer un C.A.P. dès leur arrivée, et ils sont en bien petit nombre. De façon générale, il faudrait tenir compte de l'âge des sujets, de leur niveau mental et scolaire, de leurs connaissances professionnelles, de leur amenabilité, etc. Une fois l'idée admise, il est toujours facile de s'entendre sur les modalités.

Pour atteindre ce but, la création d'un Centre d'Observation unique, dans le cadre de l'Education Surveillée, s'impose.

Mon intention n'est pas de proposer Rabaté plutôt qu'un autre établissement pour y établir ce Centre d'Observation. Il y aurait lieu d'étudier le problème en tenant compte des transfèrements et de bien d'autres questions. Mais j'affirme qu'un

Rabaté, aménagé sommairement, disposant de quelques éducateurs compétents, et d'un médecin, pourrait organiser soigneusement l'observation et le triage à une cadence sans doute assez rapide pour alimenter tous les établissements.

Le séjour dans un tel Centre ne serait pas indispensable pour certains cas déjà étudiés ailleurs, à condition que la personne chargée de l'affectation connaisse exactement la spécialité de chaque I.P.E.S. L'établissement qui recevrait un garçon ne lui convenant pas aurait évidemment la possibilité de recourir au Centre d'Observation.

Ainsi conçu, ce dernier rendrait des services immédiats et nous ferait prendre conscience de l'utilité de nos efforts. Que de fois nous avons l'impression de perdre notre temps, de gaspiller nos forces et l'argent du pays ! A quoi bon passer sa vie à « rapiécer » des enfants « abimés », si nous sommes des tailleurs sans conscience sachant que le fil employé va casser à la première occasion ? Il y a des enfants tout neufs qui attendent des éducateurs.

X...

L'Education Professionnelle

Apprendre un métier à des jeunes n'est pas à la portée de tout le monde. En effet, il ne suffit pas d'être un excellent ouvrier pour inculquer à des apprentis les méthodes rationnelles qui leur permettront de développer normalement leurs connaissances professionnelles. Si cette tâche est déjà très difficile dans les ateliers de l'industrie ou dans les ateliers des écoles professionnelles, elle devient extrêmement complexe dans les institutions publiques d'éducation surveillée, où les élèves présentent en général des déficiences, des troubles du caractère et proviennent de milieux sociaux très variés, en général peu reluisants.

Donc, comment se présente, dans nos maisons, le travail de l'instructeur, quelles sont les qualités qu'il doit posséder, et enfin de quelle façon l'instruction professionnelle est-elle appliquée ?

1° L'instructeur ne doit pas perdre de vue que les jeunes qui lui sont confiés ne sont jamais du même niveau intellectuel, ni du même âge, ni, par conséquent, de la même force physique. A lui, par conséquent, en tenant compte de tous ces facteurs, de faire travailler ses apprentis dans les meilleures conditions possibles. Il ne faut jamais rebuter un sujet et ne jamais désespérer de sa formation. Nous avons vu bien des cas où un élève des plus ignares au début de son apprentissage devenait par la suite un des meilleurs et des plus acharnés au travail.

2° Les qualités qu'un bon instructeur doit posséder sont multiples et assez difficiles à trouver chez le même homme :

a) En premier lieu, il lui faut naturellement

connaître à fond ce qu'il enseigne. Avec ces jeunes, il ne suffit pas de dire : « Faites comme cela ». Il faut le faire soi-même. Je dirai même très bien le faire, car l'esprit critique existe à un très haut degré chez nos élèves. A brève échéance on passerait pour incapable et on perdrait son autorité.

b) Et puisque nous parlons d'autorité, notre instructeur doit en avoir, mais sous forme d'« une main de fer dans un gant de velours », ni partialité, ni faiblesse, mais un grand esprit de justice.

c) Notre instructeur doit être en même temps un éducateur. Il doit entraîner une discipline librement consentie, par sa tenue, par son langage, par ses rapports avec ses chefs. L'exemple, tout est là. Dans nos maisons, au bout de quelques mois, nos jeunes gens reflètent exactement l'état d'esprit de leur instructeur.

* * *

Voyons maintenant les lieux, l'ambiance où l'enseignement professionnel doit être donné.

A Saint-Hilaire en particulier, l'enseignement technique est d'une part industriel, d'autre part rural. Nous ne dirigeons vers la culture que les garçons qui ont des chances de rester à la terre.

L'enfant, examiné à son arrivée par un orienteur professionnel, dans un centre spécial dépendant de l'établissement, est dirigé, soit à la culture, soit aux ateliers. Là, suivant son intelligence, le garçon est classé, soit dans un atelier d'apprentissage, soit dans un atelier de production, et cela suivant ses goûts personnels. Après deux ans d'études nous pouvons, pour les élèves des ateliers d'apprentissage, présenter ceux-ci au certificat d'aptitude professionnelle, et leur assurer ainsi un placement certain dans l'industrie à leur libération.

La méthode appliquée est encore en évolution, et, très vite, nous serons en mesure, à Saint-Hilaire, d'appliquer dans nos nouveaux ateliers d'apprentissage, au nombre de six (menuiserie, cordonnerie, mécanique générale, bâtiment, électricité, métaux en feuilles), la méthode du centre de formation professionnelle de la rue Dareau, à Paris. Le cycle polyvalent, dans ces six ateliers, permettra à ces jeunes gens de fixer eux-mêmes beaucoup plus facilement le métier qui leur plaira le mieux. Lorsque l'ensemble sera réalisé, nous espérons donner à la France des jeunes gens parfaitement aptes à la servir par leur travail, conscients de leurs devoirs envers la société, ayant appris à la respecter par l'éducation qui leur a été donnée et qui est inséparable d'un bon enseignement professionnel.

DUNOYER.

(Le Chef, Revue Mensuelle des Eclaireurs de France, n° 253.)

LE SCOUTISME

A L'I. P. E. S. DE SAINT-HILAIRE

LA FORMATION. — Pourquoi ne pas faire de scoutisme avec nos garçons ? Déjà des idées avaient été jetées : il s'agissait d'un groupe de mérite avec des règles librement consenties.

D'accord avec le Directeur, en février 1941, le principe scout était admis. Mais il fallait plus, il fallait l'uniforme. C'était primordial pour nos garçons. Avec la tenue, ils changeaient d'âme, ils se sentiraient autres.

Des difficultés surgissent : le port de l'uniforme est interdit par l'occupant, il faudra passer outre. Cela n'a pas été sans mal. Nos garçons sont sortis presque tous les dimanches, ils ont campé, ils ont circulé dans les villes, sans ennui, jusqu'au jour où une journaliste bien intentionnée a produit dans un quotidien une belle photo de la troupe du « Toujours prêt », agrémentée d'un article très élogieux. Le réflexe allemand ne s'est pas fait attendre, mais on leur a expliqué que c'était la tenue de l'École. Ils l'ont cru et tout fut dit.

Comme autre difficulté, rencontrée au début, je citerai les culottes courtes. Je ne sais si vous pouvez imaginer le combat qu'ont livré nos garçons pour adopter ce vêtement. C'était l'hiver, il faisait froid, le respect humain s'en est mêlé car les jambes dépouillées des pantalons paraissaient plus blanches et plus fines, ils étaient la risée des 270 camarades et, il faut le dire, de certains membres du personnel.

Il y avait aussi un de mes camarades C..., Chef assistant d'une troupe éclaireur, qui était pour une adaptation de la méthode plus que pour le vrai scoutisme, car il redoutait qu'un résultat décevant ne fît tache sur le mouvement. Mais bientôt l'accord se fit, les difficultés s'aplanirent et le « Clan » fut inventé.

Il s'agit bien d'une invention, car nos souvenirs de scoutisme étaient lointains, les ouvrages de technique et les règlements faisaient défaut. L'appellation même de « Clan » ne représentait pas un Groupe de Routiers, ou d'apprentis Routiers ; ce nom signifiait un groupe d'élèves désireux s'évader volontairement de la masse pour vivre une vie différente suivant des règles librement acceptées. La loi de l'Eclaireur, nous avions réussi à la retrouver. Quant à l'organisation du groupement, il découlait du but à atteindre, réalisé par la devise « De notre mieux » (plagiée aux Louveteaux) et l'insigne « Obstacle à franchir » (emprunté aux signes de piste).

NOS DÉBUTS. — Ces premiers points acquis, nous avons réussi à grouper une dizaine de garçons auxquels nous avons demandé de nous suivre. Il s'agissait de jouer franc jeu, dans les bois, en bons camarades. La première journée a été magni-

fique, toutes nos connaissances de jeu avaient été réunies. Il fallait réussir. Forts du succès, pressés de renouveler cette journée, nous avons parlé de réunion, de groupe d'amitié et de règles. Tout fut enlevé d'acclamation. La fois suivante, il fut question de tenue, le principe fut compris et désiré, mais ces maudites culottes courtes restaient le premier obstacle à franchir. Bref, la troisième fois, ce ne fut pas sans appréhension pour nous que la Troupe franchit la porte en chantant. L'effort était fait, le soir même, les garçons étaient réunis, le programme scout leur était présenté.

OCTOBRE 1941. — La route était ouverte.

Mais quel mélange ! Il y avait de tout dans nos règlements. Une loi scoute un uniforme tenant de l'éclaireur et du routier, une promesse où le garçon choisissait son patron (le plus souvent un Général ou un Explorateur), le cérémonial créé de toutes pièces. Le garçon était Aspirant pendant 2 à 3 mois, puis le jour de sa promesse, il recevait l'insigne et il devenait Eclaireur. « Le Clan » comprenait une Troupe composée de 2, 3 et à un certain moment 4 patrouilles. Les C.P. et le meneur étaient désignés parmi les plus capables. Fréquemment, quand un C.P. s'en allait, un garçon sortait du rang et prenait la charge.

Je ne puis vous décrire l'allant, l'enthousiasme de cette première Troupe où tout était à découvrir. De ces premiers Eclaireurs, nous garderons un souvenir inoubliable. L'un a apporté des chansons, l'autre a créé le chant du groupe, un autre..., tous ont fait œuvre de pionniers. Des Chefs se sont révélés, quelques-uns ont failli, mais la Troupe a progressé, malgré le renouvellement permanent de nos effectifs. Bientôt, et c'était en été 1942, il était question d'un camp de 15 jours.

LE PREMIER CAMP. — 35 garçons, trois Chefs (il fallait être prudent), une ferme entourée de bois à 50 km. de l'École. Il s'agissait d'une part de perfectionner les 15 garçons du Clan, de les mettre à l'épreuve dans du pratique, face aux difficultés du camp dont ils assumeraient toutes les charges. Ceci, pour permettre, d'autre part à 20 de leurs camarades (ceux de l'Annexe de Chanteloup) âgés de 9 à 13 ans de se constituer en une Troupe Eclaireur-Louveteaux (on ne savait trop). Le succès des grands nous avait enhardi, avec de plus jeunes, que ne serait-il pas possible ?

Pour les petits, ce furent 15 jours de technique, de jeux, de chants, d'atmosphère, au bout desquels un examen nous a permis de mesurer leurs efforts.

Pour les grands, une formation faite de travail, de jeux, de veillées, de randonnées.

La veille du départ, une fête fut donnée pour remercier les habitants. Quelle ne fut pas notre joie d'y voir réunis tous les gens que nous avions rencontrés au cours du séjour. Nos hôtes, des cultivateurs voisins, le facteur, quelques habitants et commerçants du village, qui avaient fait 5 km. pour nous témoigner leur sympathie. Notre fête fut

réussie, bien qu'hâtivement montée. Je me souviens qu'elle comprenait deux parties dont l'une était une démonstration d'éducation physique, l'autre purement chorale. Dans cette dernière, nous représentions entre autre « le jeu des Corsaires ». Je n'ai jamais su qui fut le plus content de toute l'assemblée, mais il fut impossible d'empêcher ces braves gens de faire une collecte. C'eût été mal de refuser plus longtemps. L'argent fut versé au Patronage.

BILAN 1942. — Encouragé par cet exemple, l'Annexe de Bellevue avait bientôt sa Troupe.

En fin d'octobre, une cérémonie anniversaire s'est déroulée à l'emplacement où eut lieu la première promesse dite : « La promotion Bayard ». Le rectangle formé par les dix garçons était agrandi. Devant nous, deux Troupes : la 1^{re} Chanteloup et la 1^{re} Bellevue, groupant chacune 20 garçons, et le clan Routier « Bournazel » dont l'effectif était de 18, répartis en trois équipes.

1943. — Un Chef de Clan, Interne en médecine à l'École, a contribué, pendant son séjour d'un an, à ramener nos règles vers l'orthodoxie. Il fallait cependant sauvegarder ce qui nous était particulier, car nos Routiers étaient des garçons ignorant tout, peu facile à conduire et, comment dirai-je : spéciaux. Il leur fallait un scoutisme sur mesure. C'est ce que nous avons tâché de leur donner.

1944. — Le Groupe a acquis droit de vie. Les preuves sont faites. Il a répondu aux espoirs qui avaient été fondés sur lui. Pendant quatre ans, près de 250 garçons ont demandé à y entrer, 150 ont été acceptés. Malgré leur séjour plus ou moins court, tous ont reçu une formation susceptible de les faire agréer parmi de bons Scouts ou Apprentis Routiers. L'occupation nous empêchait de les signaler aux Chefs de Troupe. Des chefs se sont révélés, le Groupe a toujours été le premier présent quand il fallait servir sa foi, sa Patrie, ou son prochain. En faire partie était synonyme de vouloir devenir meilleur, plus fort, plus français.

La Libération nous permet de ne plus rester dans l'anonymat. Le Groupe Saint-Hilaire est maintenant rattaché directement au Scoutisme français, dont il est un groupe d'Extension.

Le Groupe Saint-Hilaire réunit toutes les confessions. Le garçon qui désire en faire partie doit avoir donné de nombreuses preuves de son désir de bien faire. Après un stage, en qualité d'Aspirant, il est admis à faire une promesse, valable uniquement pour le Groupe. Le garçon porte alors au béret l'insigne du Groupe et sur la chemise l'insigne du mouvement (S.D.F., E.D.F., Unioniste) auquel il désire s'inscrire. Lorsqu'il en est reconnu digne, il est invité à faire officiellement la promesse de l'Association qu'il a choisie et à laquelle il sera affilié par nos soins. A sa sortie, il est signalé au Chef de Troupe de sa résidence avec lequel il entrera en relations.

**

Chefs, à qui nous adresserons un de nos garçons, sachez que vous recevrez directement une notice de renseignements, confidentielle et complète sur lui, vous pourrez ainsi mieux le connaître, donc mieux l'aider à rester fidèle à sa promesse. Vous aurez ainsi contribué à le sauver.

Y. VENTRÉ.

(Le Chef. Revue mensuelle des Eclaireurs de France, n° 253.)

TRAITEMENT DES PERSONNELS

des Services extérieurs de l'Education Surveillée du Ministère de la Justice

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le décret du 30 mai 1945, n° 45.111 b (J. O. du 2 juin 1945) fixant les traitements des personnels des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Ce texte prévoit les traitements de jeunes gens appartenant à ces cadres : 1° comme personnel éducateur ; 2° comme personnel administratif ; 3° comme personnel de formation professionnelle.

Ces traitements qui sont du même ordre que ceux des instituteurs, varient :

1° pour le personnel éducateur de 48.000 (4^e classe), d'éducateurs adjoints à 168.000 (directeur hors classe d'un centre d'observation) ;

2° pour le personnel administratif : de 39.000

(commis de 7^e classe) à 165.000 (chef du Service administratif) ;

3° pour le personnel de formation professionnelle, de 39.000 (7^e classe d'instituteurs agricoles) à 135.000 (1^{re} classe de professeurs techniques).

Pour les candidats éducateurs, la Chancellerie (Direction de l'Education Surveillée) exigerait le baccalauréat ou le brevet supérieur.

Cette belle tâche de rééduquer des enfants et des adolescents en état de danger moral, à une époque où les événements dramatiques en a multiplié le nombre, doit tenter nombre de jeunes gens, notamment parmi les instituteurs de l'Etat, parmi les membres de l'enseignement libre, parmi tous ceux qui, ayant fait du scoutisme, ou s'étant occupés d'œuvres de jeunesse, ont senti dans leur cœur l'appel de cette généreuse vocation.

Nous demandons à tous ceux que la question intéresse, d'envoyer à la Rédaction leur nom et adresse. Il peut se faire que dans un avenir assez proche soient organisés des stages spéciaux pour leur formation. Nous pourrions les en avertir individuellement s'ils veulent bien nous en faire la demande en joignant à la lettre un timbre de 2 francs.

F.

Avec ce numéro se termine votre abonnement. N'attendez pas la mise en recouvrement par la poste. Cela donne beaucoup de travail inutile et cela coûte cher ! Aidez-nous à poursuivre notre action en nous donnant les moyens de vivre et de nous développer. (Chèques postaux : H. van Etten, Paris 866-19.)

NOTES ET INFORMATIONS

Le texte des Notes et Informations est rédigé avec une entière objectivité en conformité avec l'esprit des articles de journaux et revues cités en référence. Nous pensons que la confrontation des informations, même si celles-ci sont tendancieuses, peut éveiller l'intérêt, susciter des idées, orienter des recherches.

DIVERS

Dates de publication au « Journal Officiel » des récents textes relatifs à l'enfance délinquante.

4 février	1945. Ordonnance du 2 février 1945 relative à la réforme du T.E.A.
4 mars	1945. Indemnités assistantes sociales.
5 mars	1945. Rectificatif à l'Ordonnance du 2 février 1945.
10 mars	1945. Indemnités assistantes sociales (suite).
21 mars	1945. Rectificatif à l'Ordonnance du 2 février 1945.
8 juillet	1945. Arrêté relatif aux Délégués à la liberté surveillée.
12 juillet	1945. Texte additionnel à l'Ordonnance du 2 février 1945.
20 juillet	1945. Statut des Assesseurs. Indemnités. Frais.

30 juillet	1945. Date d'entrée en vigueur de l'Ordonnance du 2 février 1945.
20 août	1945. Remboursement des frais institutions privées.
2 septembre	1945. Ordonnance du 1 ^{er} septembre 1945 sur la correction paternelle. Modification de l'art. 376 du Code civil.
9 septembre	1945. Compétence tribunaux de rattachement et rattachés.
21 septembre	1945. Remboursement des frais, institutions privées.
7 octobre	1945. Indemnités frais de déplacement.

Classes de perfectionnement pour anormaux et arriérés.

En 1939, l'Allemagne avait 1.000 écoles spécialisées et des classes post-scolaires dans 147 villes. L'enseignement y était donné par 4.000 instituteurs spécialisés. Aux Etats-Unis, 70.000 arriérés sont accueillis dans 47 internats, dans des classes autonomes ou annexées. Il y a 2.472 maîtres spécialisés.

L'U.R.S.S. possède 35 internats, 45 externats, 400 classes annexées et 200 groupes libres. L'enseignement est donné par 1.200 maîtres spécialisés.

La Suisse compte 36 internats, 45 externats et 200 classes spécialisées.

La Tchécoslovaquie possédait 160 classes.

En France, on trouve 300 classes de perfectionnement annexées aux écoles primaires, une vingtaine d'écoles autonomes, une dizaine d'internats de perfectionnement, une demi-douzaine d'instituts médico-pédagogiques, une vingtaine de Centres de formation professionnelle spécialisés.

L'enseignement est donné par environ 500 instituteurs spécialisés.

RÉGION PARISIENNE

Ecole de préparation aux carrières sociales.

L'Ecole reprendra ses cours à partir du 19 novembre 1945 et les poursuivra jusqu'au 20 mai 1946, 31, rue Médéric (ex-rue Guyot), Paris (17^e). Première année : le mardi de 14 h. 30 à 18 h. 30. Deuxième année : le lundi de 14 h. 30 à 18 h. 30. Des cours peuvent également être donnés sur demande le samedi et le dimanche matin.

Prix des études : 3.300 francs par année d'études, payables en trois termes. Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat, 34, rue Médéric (ex-rue Guyot) Paris (17^e). Téléphone : Carnot 73-44 ou 89-42.

Scoutisme et enfance moralement abandonnée.

Journées d'études organisées par les Scouts de France, 45, Boulevard de Montmorency, Paris (16^e), les samedi 10, dimanche 11 et lundi 12 novembre 1945, au Centre Educatif de Val-Fleury par Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).

Application de l'ordonnance du 2 février 1945.

L'Ordonnance du 2 février 1945 a été appliquée au T.E.A. de la Seine à partir du 1^{er} octobre 1945. Le T.E.A. a été constitué comme suit : le Président du T.E.A. et six juges des enfants, dont l'un d'eux faisant fonction de vice-président. Ils ont été désignés par décret du Garde des Sceaux. Le département de la Seine a été découpé en six secteurs équilibrés à la tête de chacun desquels se trouve un juge des enfants. Chacun des trois Services sociaux près le T.E.A. (Service Social de l'Enfance, Sauvegarde de l'Adolescence, Aide morale à la Jeunesse traduite en justice) a en charge deux secteurs. Chaque secteur a également un délégué permanent à la liberté surveillée et un certain nombre de délégués bénévoles.

Il est envisagé de fermer les Centres de la rue de Crimée et de la rue de Madrid ainsi que les Tourelles. Savigny-sur-Orge et Villejuif absorberaient, en principe, toute la délinquance juvénile, car on compte que d'ici six ou huit mois, 50 % des mineurs incarcérés pourront être examinés très rapidement, ce qui rendra inutile les établissements actuellement utilisés.

On compte ramener à un mois le temps de prévention qui est actuellement souvent du triple ou du quintuple.

Parmi les projets, citons l'intérêt moral que présenterait la suppression (pour les mineurs), du Dépôt et de la Sourcière au Palais de Justice et en contre-partie, la création dans ce lieu même, d'un Centre d'Accueil pour les garçons.

Ecole Théophile Roussel. (Montesson).

La réquisition de l'Ecole Théophile Roussel par l'Armée Américaine vient d'être levée. Des travaux importants de remise en état sont à envisager avant que l'Etablissement puisse reprendre un fonctionnement normal. Toutefois, les demandes d'admission peuvent à nouveau être adressées au Directeur. Elles

recevront satisfaction dans la mesure où l'avancement des travaux permettra la réouverture de nouveaux pavillons.

Inauguration du stage de Montesson.

Le 27 novembre à 10 heures, les quarante-cinq élèves — garçons et filles — du stage de Montesson se trouvaient groupés avec leur chef, M. Deligny, dans la salle des fêtes de l'Ecole Théophile Roussel. Ils entendirent les allocutions de M. Jullien, Directeur des Affaires Départementales de la Seine, M. Pinaud, Directeur de l'Ecole, M^o Decugis, Président de l'Association Régionale de Protection de l'Enfance, Docteur Le Guillant, Directeur de la Coordination des Services de l'Enfance Déficiante et en Danger Moral.

Parmi les personnalités présentes : M. Ceccaldi, sous-directeur de l'Education Surveillée, M. Lhéritier, représentant M. Barré, Directeur de l'Enseignement du premier degré, M. Assathiany, M. Chazal, Docteur Préaut, M^{me} Falcon, M. Plateau, Directeur du Service Enfance-Jeunesse de l'Entr'Aide Française, M. Péan M. Arnion, Délégué Régional à la Famille.

Comité français d'Education de l'Enfance déficiante.

A partir du 15 novembre 1945, une nouvelle session d'études médico-pédagogiques théoriques et pratiques, de six mois, sera organisée. Les Cours théoriques auront lieu tous les jeudis de 9 h. 30 à 11 h. 45, 31, rue de Sévigné, Paris (4^e). Les visites d'établissements auront lieu le samedi après midi. Droit d'inscription individuel de 150 fr. (réduit à 120 fr. par groupe de dix). S'adresser au Siège, 13, rue Edouard-Robert, Paris (12^e). Permanence : lundi et jeudi, de 16 à 17 heures.

Un stage de scoutisme sur l'enfance délinquante.

Le Centre d'Education populaire de Val-Flory, à Marly-le-Roi, qui avait reçu du 19 au 23 juillet le stage organisé par les Eclaireurs de France (dont nous avons parlé dans notre numéro de septembre 1945) abrita, du 10 au 12 novembre, un stage semblable organisé par l'Association des Scouts de France. Là, encore, cinquante participants, de Paris et de province, mais ceux-là tous venus du scoutisme. Là encore, de fructueux échanges de vues après les exposés du D^r Le Moal, de M^{lle} Gain, du D^r Roussel, de M. Durey-Sohy, de M^{lle} Anne Jacques (spécialiste des méthodes actives d'éducation), de M. Chazal, de M. Lutz, de M. Assathiany. Là encore, des chants et un grand enthousiasme... Il faut que le scoutisme donne à tous les rééducateurs dispersés et si souvent abandonnés et découragés l'âme d'un mouvement de jeunesse. Des stages de ce genre ont une valeur incomparable pour allumer et entretenir la foi dans le sauvetage de l'enfance.

PROVINCE

Institut de Psycho-Pédagogie Médico-Sociale de Montpellier (Hérault), rue de l'Ancien-Courrier.

Deux années d'études. Conditions d'admission : 20 à 35 ans. Frais de scolarité : 600 fr. par an, Bourses. Entrée : Premier mercredi d'octobre 1945. L'Institut a pour but de former des spécialistes du dépistage, de l'observation, de la rééducation et du reclassement social de l'enfance inadaptée quelle qu'elle soit.

La fête annuelle du Centre de Ker-Goat.

Le Centre de Ker-Goat, au Hinglé (Côtes-du-Nord), fut fondé par un chef Scout de France de 19 ans, Hubert Noël. A la suite de difficultés de toutes sortes, celui-ci

abandonna la lutte. Le Centre, après avoir traversé une grave crise, fut repris en mains par un bel apôtre de trente ans, chef Éclairer Unioniste, Georges Bessis. Aujourd'hui, il est dirigé par un chef Éclairer de France Paul Lelièvre, car Georges Bessis, hélas, ne reviendra pas. Il est mort déporté en Allemagne...

A la demande de sa femme, institutrice à Ker-Goat, la fête annuelle n'a pas été supprimée. Et une foule plus nombreuse encore qu'en 1943 est venue témoigner sa sympathie aux chefs qui continuent l'œuvre de Georges Bessis, dans ce centre qui portera désormais son nom.

Le Docteur Le Guillant, Directeur de la Coordination des Services de l'enfance déficiente et en danger moral, s'était fait représenter par son adjoint M. Assathiany. De Rennes, en plus du chef Hubert Noël, du Général Coigneraï, Commissaire Scout de France et Président de la Fédération Bretonne de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (qui gère le Centre), de M^{me} et M. Guyomarc'h, son secrétaire général, étaient venus M^{me} et M. Kerambrun, Premier président de la Cour d'Appel, M^{me} et M. Guillebon, délégué régional à la Famille. Le Service de Sauvegarde de l'Enfance des Côtes-du-Nord, était représenté par une assistante sociale, M^{lle} Penet, et son Président, M^e Pinezon du Sel; celui de la Loire-Inférieure par une assistante sociale. Le Sous-Préfet de Dinan et plusieurs personnalités locales avaient tenu à venir aussi.

Après des jeux nautiques disputés dans une carrière remplie d'eau, et un banquet à l'ombre des pins, des exercices gymniques se déroulèrent sur le stade Hébert, face aux baraquements fleuris de capucines. L'allure, la discrétion et les qualités sportives des garçons furent acclamées par une nombreuse assistance.

Mais le spectacle théâtral était attendu avec une vive impatience. Remarquable en tous points, il fit se succéder, devant les gradins taillés au flanc d'un coteau, des chants choraux, un chœur parlé (« La Complainte de Cornouaille ») et surtout « Les Irascibles » et « Blanche-Neige ». ... Tel garçon, qualifié « petit débile mental » par un psychiatre, manifesta des aptitudes dramatiques fort enviables ! Les applaudissements crépitaient.

Fête de famille, à plus d'un titre... Des pères et mères de garçons étaient là, les couvant d'un regard plein d'indulgence. Des parents de trois des chefs étaient venus du Nord de la France. Des anciens, surtout, des anciens étaient revenus. Et (voilà peut-être le trait de la fête qui m'a le plus frappé) lorsque leurs camarades se sont alignés pour défiler, ils sont allés se mettre dans le rang, sans un mot.

Ah, comme on a oublié ce dimanche-là les difficultés quotidiennes ! Les vêtements irremplaçables, les chaussures qui manquent, et les prix de journée qui n'ont pas été payés depuis le 1^{er} janvier...

H. J.

ÉTRANGER

Angleterre.

En regard des statistiques du T.E.A. de la Seine, données d'autre part dans ce numéro, on lira avec intérêt les statistiques du T.E.A. d'Angleterre pour l'année 1944 également.

Délinquants de moins de 14 ans :	Garçons.....	34.518
	Filles.....	2.092
Délinquants de 14 à 17 ans :	Garçons.....	27.447
	Filles.....	3.579
Total.....		67.636

(En comparaison avec les statistiques françaises, les relations entre les âges sont inversées des nôtres.)

Ce total comprenant des délinquants et des enfants en danger moral, représente environ 85 % du nombre des mineurs amenés devant les « Juvenile Courts » pour une cause quelconque.

Parmi les meilleurs livres récents sur la délinquance des mineurs, citons « THE CHILD AND THE MAGISTRATE », par John A.-F. Watson et « JUVENILE COURTS », par Winifred A. Elkin.

(Informations données par Esther Watson, secrétaire du « Penal Reform Committee of the Society of Friends », Angleterre.)

BIBLIOGRAPHIE

SERVICE SOCIAL. *L'Assistante sociale, sa mission*, par Suzanne Termat, Assistante sociale principale à la S.N.C.F., Paris, 1945. Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 20, rue Soufflot, 1 volume, 190 pages. Prix non indiqué.

M^{lle} S. Ternat vient de publier un petit ouvrage que toute future assistante sociale devra posséder. Il devra se trouver également dans les bibliothèques des Ecoles de service social, car il aidera puissamment à la formation technique des élèves.

Au cours du premier chapitre, l'auteur résume le Service social en des sous-titres (chacun en tête d'un paragraphe explicatif) particulièrement suggestif. « *Le Service social, dit-elle, c'est d'abord : ... Une action individuelle et directe... Essentiellement tournée vers l'action... Patiente... Personnelle... Féminine... Indépendante... Impartiale... Discrète... Imaginative... C'est une action éducative... C'est enfin une action technique.* »

Voici les titres des chapitres : Le Problème social. Le Service social français. La préparation au métier. Les spécialisations. Le Métier. Activités caractéristiques. Vie des Assistantes sociales. Les groupements professionnels, les auxiliaires, les activités annexes. Bilan. Avenir.

Par son contenu, par son format commode et sa présentation agréable, ce petit livre sera bientôt entre toutes les mains de ceux et de celles que ces problèmes intéressent.

LES CAHIERS DU MUSÉE SOCIAL, (5, rue Las-Cases, Paris), n° 2, 1945. Les problèmes de l'Hygiène et de l'Urbanisme. 1 brochure, 72 pages, le n° 25 fr.

BULLETIN D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (janvier-juin 1945), n° 6, prix : 25 fr. Abonnement : 100 fr. par an pour quatre numéros. S'adresser à M. Abraham, administrateur, 156, avenue de Saint-Ouen, Paris.

Ouvrages reçus :

LA RÉADAPTATION DE LA JEUNESSE ET DES DÉRACINÉS DE GUERRE, par J.-Wolf-Machoe, préface de Pierre Bovet, 1945, Editions de la Baconnière, à Boudry (Suisse). 1 volume, 186 pages, 3 francs 50 suisses. N'est malheureusement pas encore en vente en France. Ouvrage capital à posséder. (Nous donnerons des extraits des chapitres sur « La Jeunesse de guerre », dans nos prochains numéros.)

MAISONS D'ENFANTS DE L'APRÈS GUERRE, par Adolphe Ferrière, Editions de la Baconnière, à Boudry (Suisse). En vente à l'Office du Livre, rue Félibien, Paris.

JEUNESSE VIVANTE. *Filles et garçons du Scoutisme français*, par Victor Lapié. 1 vol. illustré, 152 pages, Paris. Vigot frères, 67 fr. 50.

HENRY van ETTEN.

Les organismes axés sur la Famille, manifestent une louable préoccupation devant la gravité de la délinquance juvénile.

Tandis que le Centre National de Coordination des Mouvements Familiaux a créé une Commission de Pro-

tection de l'Enfance, que la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine et Seine-et-Oise éditait en brochure quatre remarquables conférences de M. Lutz (1), contrôleur général de l'Education Surveillée, les Textes de Droit Familial (2) ont publié dans leur numéro de mai, juin, juillet 1945, un excellent article de M. Pierre Ceccaldi.

L'article, d'une clarté lumineuse, expose, en dix-neuf grandes pages :

1° Les manifestations, les causes et les remèdes sociaux de la délinquance juvénile ;

2° Le droit de la minorité pénale ;

3° La rééducation des mineurs délinquants.

Nous en extrayons deux passages :

... « Les réformes exigeront d'importants moyens techniques administratifs et financiers : des établissements adaptés aux buts de la pédagogie spéciale, des éducateurs qualifiés, une *administration active et décidée, de larges crédits*. L'exemple des pays étrangers, notamment de la Belgique, et de l'U.R.S.S., a dans la rééducation des mineurs réputés les plus difficiles, des résultats étonnants. A notre tour de voir grand, si nous voulons apporter des solutions satisfaisantes au problème complexe du redressement de l'enfance délinquante. »

... « L'examen de la situation des services sociaux de dépistage et d'enquête, des services d'observation, des œuvres de rééducation, ainsi que l'étude de la question du reclassement social, nous conduit à croire que rien de cohérent et d'efficace ne sera fait dans le domaine de la protection de l'enfance malheureuse tant que ne sera pas créée une *direction unique* (secrétariat général ou office) de l'enfance irrégulière. Mais nous pensons tout autant que cette grande réforme ne saurait être immédiate. Il faut d'abord que chacun des ministères intéressés (justice, santé publique, et éducation nationale) commence par réaliser dans son domaine propre, en plein accord avec les autres « départements », les tâches qui lui incombent (3) et unifie ses propres services. Lorsque ces réformes partielles auront été accomplies, le moment viendra de construire sur des piliers solides *l'édifice commun* et d'unifier la législation, les services et même la juridiction (juge des tutelles) de la protection de l'enfance déficiente, en danger moral ou délinquante. »

H. J.

« L'OFFICIER DE POLICE », du 15 avril 1945, tombé par hasard entre nos mains, publie un excellent article intitulé « Sauvons l'enfance ». L'auteur, M. Jacques Hérissé, officier de police à Montsouris, écrit notamment :

« Le Commissariat de Police ne doit pas être seulement, aux yeux des administrés, le lieu où l'on va faire légaliser les certificats de domicile et où l'on va porter plainte lorsque l'on a été victime de malfaiteurs. Ce doit être aussi un lieu où le public puisse trouver en toute occasion, des conseils éclairés, des directives précises à propos des multiples problèmes que pose la vie sociale, si complexe à l'heure actuelle.

« L'une des questions les plus passionnantes dans cet ordre d'idées est certainement celle des mineurs. Nous, qui sommes officiers de Police, dans un quartier ou en banlieue, avons souvent (trop souvent, hélas !) l'occasion de recevoir les doléances des parents au sujet de leurs enfants. Ils sont presque toujours pleins de bonne volonté ; ces parents, mais démunis la plupart du temps de la fermeté et des principes élémentaires qui doivent

(1) Ces brochures ne sont malheureusement pas en vente dans le public.

(2) 7, rue Jadin, Paris, 17^e.

(3) Réforme des services judiciaires, des services auxiliaires des tribunaux, et des institutions publiques par le ministère de la justice ; création d'établissements pour malades et anormaux par le ministère de la santé publique ; création d'établissements pour arriérés et organisation d'écoles de cadres par le ministère de l'éducation nationale.

présider à l'éducation des enfants. Il s'agit d'un écolier qui « chaparde » ; mais qui, plus tard, le pli étant pris, deviendra un voleur d'habitude, incapable de se reclasser socialement. Il s'agit d'une fille abandonnée à elle-même qui, abusant d'une liberté trop largement dispensée, se laisse entraîner par des camarades, part du domicile paternel, et se fait arrêter quelques jours après pour vagabondage ou prostitution.

« Dans tous ces cas, l'Officier de Police a un rôle important à jouer. Non seulement il doit conseiller les familles, mais il doit aussi exercer une sorte de tutelle officieuse sur les enfants qu'on lui signale.

« Vous me direz peut-être : c'est très bien, tout cela, mais un Officier de Police a-t-il le temps, dans un quartier, de s'occuper de ces questions, qui l'accapareront, de longues heures durant ? Et les résultats obtenus sont-ils en rapport avec ce travail supplémentaire qu'on ne nous demande nullement ?

A cela, je répondrai tout d'abord que la question est trop importante pour qu'on n'y consacre pas toute son attention ; qu'ensuite, les résultats obtenus, s'ils ne sont pas d'une évidence éclatante dans tous les cas, sont cependant beaucoup plus considérables qu'on ne le croit, aussi bien vis-à-vis du mineur lui-même, qu'à l'égard des parents, parce qu'ils se traduisent négativement au Commissariat et sont ainsi difficilement décelables. Qu'une famille sache qu'elle est en observation dans un commissariat, et je suis sûr (à moins de cas tout à fait exceptionnels) qu'elle évitera le plus possible d'avoir affaire à la Police. Et la peur du gendarme est déjà le commencement de la sagesse. »

Ensuite, M. Hérissé suggère à ses collègues de tenir un fichier des enfants à surveiller. Il donne des précisions sur la confection des fiches et termine ainsi :

« Je dirai qu'en définitive, si cette tutelle officieuse que nous exercerons est bien comprise, elle évitera certainement aux enfants ainsi surveillés de retomber dans leurs fautes passées, et par là permettra à l'avenir une intervention moins fréquente du Commissariat comme organe répressif, d'où une économie de peine et de temps.

« Certaines familles — cela arrive rarement — verront peut-être d'un mauvais œil cette intervention. Avec de la diplomatie, de l'amabilité (le sourire est une grande arme) et un peu de patience, on vaine les plus têtus.

« N'oubliez pas non plus que, ce faisant, vous faciliterez grandement la tâche des Assistantes sociales et des Assistantes de Police, qui puiseront chez vous une source de documentation et des renseignements au sujet du « climat » familial, qu'elles ne trouveront pas ailleurs. Aidez-les.

« Contribuez, par ce noble travail, au relèvement du niveau moral de l'enfance. Notre pays en a besoin. »

Puissent vos collègues vous entendre, et participer activement à la protection de l'enfance !

H. J.

UNE THESE. — M. l'Abbé Philippe Rey-Herme, vient de publier à la Librairie Philosophique J. Vrin, 6, Place de la Sorbonne à Paris, sa thèse de doctorat ès-lettres intitulée « Quelques aspects du progrès pédagogique dans la rééducation de la jeunesse délinquante ». L'ouvrage, écrit dans un style très vivant, met bien en lumière l'évolution des idées en ce qui concerne la responsabilité de l'enfant et les progrès accomplis dans la connaissance psychologique de celui-ci. Ce n'est pas un de ses moindres mérites que d'avoir reproduit des fiches de tests et des exemples pris dans des dossiers d'observation. Les profanes pourront ainsi se familiariser avec ces méthodes.

L'auteur donne son avis sur le contrôle des œuvres privées : « Le bien des pupilles légitime certainement ce contrôle, à condition, bien entendu, qu'il se fasse avec largeur d'esprit et ne dégénère jamais en mainmise d'aucune sorte. »

Il dit aussi sa certitude dans la valeur des techniques scoutées. Et il termine sur cette phrase :

« Fasse le Ciel que l'ensemble des bonnes volontés et de dévouements ne demeure pas, faute d'organisation, anarchique et stérile, et qu'enfin les « enfants de justice » puissent recevoir sans compter les soins, l'instruction, l'éducation et surtout l'amour auxquels, malgré leurs déficiences et leurs tares, nous sommes tous persuadés, qu'ils ont absolument droit. »

H. J.

Notes du Ministère de l'Information

Une preuve, s'il en est besoin, que la délinquance juvénile est à l'ordre du jour des préoccupations : le Ministère de l'Information vient de transmettre à tous les journaux et revues une brochure de 7 larges pages sur ce problème. La brochure, datée du 20 octobre 1945, étudie successivement l'aspect juridique, l'aspect social de la question, et se termine sur cette phrase : « Il faut qu'à la législation nouvelle s'adjoignent une réorganisation des maisons spécialisées (publiques et privées) dans la rééducation de l'enfance dite coupable, et une mise au point des procédés d'éducation et de rééducation. »

La brochure est éditée 16, rue Lord Byron, Paris 8^e.

Le *Journal Officiel* du 27 octobre, a fait paraître le « règlement provisoire des Centres d'Observation et Institutions Publique d'Éducation Surveillée ». Près de six pages de texte serré édictent, pour les deux sortes d'établissements, des dispositions impératives à propos des mineurs et du personnel. On appréciera au passage, l'article 101 : « Les voies de fait, injures et gestes de menaces à l'égard des pupilles, sont rigoureusement prohibés ».

Il y aura souvent loin, pendant de nombreuses années encore, du règlement à son application, mais on ne peut que louer l'Éducation Surveillée d'avoir mis au point ce remarquable travail.

Le numéro du 18 novembre publie l'arrêté du 10 novembre relatif aux enquêtes sociales prévues par l'ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante.

Lu dans « *Réforme* » du 24 novembre 1945 :

Un article de M. Jacques Rey, intitulé « Au secours de l'enfance en danger moral » et contant l'expérience d'un camp d'Éclaireurs organisé avec les garçons de l'École Théophile Roussel.

Beau sujet de discussion que la sanction suivante :

« Trois garçons ayant maraudé quelques fruits, on les a marqués au mercurochrome devant et derrière et comme le torse nu était d'usage dans le camp, cela leur a été cuisant pendant quelques-jours, et personne n'a recommencé. »

Lu dans « *Enfance et Jeunesse* » de novembre 1945 : (Bulletin mensuel de documentation du service d'Éducation du Mouvement Populaire des Familles : 12, avenue Sœur Rosalie, Paris, 13^e).

Un article de M. Jacques Guérin-Desjardins, illustré de deux photos et intitulé : « Les Chevaliers du Triangle Rouge ».

Il s'agit de la psychologie et du comportement des bandes de gosses des quartiers populaires.

CINÉMA

LA CAGE AUX ROSSIGNOLS. — Le livre, le théâtre et le cinéma abordent le problème de la rééducation de l'enfance en danger moral, signe évident que ce problème est devenu une des graves préoccupations de l'heure. « *Seule la vie* », de Julien Blanc, « *Adolescents aux yeux ternis* », de Jean-Hubert, la pièce « *Notre Natacha* », les films « *Les anges du péché* », « *Le carrefour des enfants perdus* », « *L'École du crime* » (dignes successeurs du « *Chemin de la Vie* », « *L'enfer des Anges* », « *Le bataillon des sans amour* », « *Des hommes sont nés* »), ont essayé d'émuouvoir le grand public sur un sujet qui prête à la larme facile.

Et voilà « *La cage aux rossignols* », de M. Noël-Noël, plus connu sous son personnage pittoresque d'Adémaï. Ce film a reçu un accueil chaleureux de la presse et des spectateurs parisiens. Malgré les réserves qu'on pourrait être tenté de faire, nous ne mettrons, nous non plus, aucun frein à la louange.

L'auteur, avec une modestie que nous ne croyons pas feinte, nous assurait récemment n'avoir eu d'autre prétention que de composer une « fantaisie musicale ». C'est en réalité, et quoiqu'en aient aussi écrit plusieurs critiques, le fond du problème qui a été touché : celui de l'éducation par l'amour au lieu de celle (ou soit-disant telle) par la crainte. Quand les gosses de la maison d'éducation surveillée ont découvert l'affection de leur nouveau « pion », et que l'un d'eux s'est exclamé : « Celui-là, c'est un frère ! » une émotion de bonne qualité pique les yeux de tous ceux qui, comme M. Noël, « *croient au cœur des enfants* ».

La sensibilité de l'auteur, renforcée par la voix pure des Petits Chanteurs à la Croix de Bois, se communique d'ailleurs en plus d'un épisode du film, et fait pardonner plusieurs concessions trop visibles à la tradition cinématographique.

« *La cage aux rossignols* » a été tournée dans les bâtiments de l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire, dont le véritable surveillant général peut être aisément reconnu. Félicitons le Ministère de la Justice de n'avoir pas craint d'engager ainsi sa responsabilité morale.

Nous ne conterons pas l'histoire, déjà découverte par la sagesse populaire : « La musique adoucit les mœurs », car nous espérons que tous ceux qui se préoccupent du relèvement moral de l'enfance iront la voir.

H. J.

ACTIVITÉS

M. Henry van Etten a donné quatre conférences sur l'Enfance "Coupable" et sur le régime pénitentiaire des adultes à l'École des Infirmières et des Assistantes sociales, 250, Boulevard Montparnasse, Paris, les 29 et 31 octobre, et 6 novembre 1945.

UNIVERSITÉ DE LYON

École Pratique de Psychologie et de Pédagogie

Les Educateurs de l'Enfance et de l'Adolescence qui désirent se perfectionner dans les questions de psychologie et de pédagogie sont priés de s'adresser à M. le Secrétaire général de l'École pratique de psychologie et de pédagogie, 160, rue Pierre-Corneille, Lyon (3^e). La brochure explicative de l'École leur sera adressée courant décembre, s'ils en font dès maintenant la demande en joignant la somme de 6 fr. en timbres.

TABLE DES MATIÈRES 1945

N° 57. JANVIER-FÉVRIER 1945.

La nouvelle loi relative à l'enfance délinquante.....	H. DONNEDIEU DE VABRES.
Dans la liberté reconquise.....	HENRI JOUBREL.
Simple réflexions sur l'éducation actuelle.....	G. S.
Dix-huit mois de fonctionnement du Centre d'Observation de Poitiers.....	D ^r BELEY.
Activités. Appel pour Noël 1944.	
Notes et Informations.	
Bibliographie.	
Les Tribunaux pour Enfants en Suisse.....	M. VEILLARD.

N° 58. MARS-AVRIL 1945.

La vie morale et religieuse de l'Adolescent.....	HENRY VAN ETTEN.
Les classes de perfectionnement.....	A. GUILLEMIN.
Activités.	
Notes et Informations.	
Bibliographie.....	H. v. E.
Les Tribunaux pour Enfants en Suisse (suite).....	M. VEILLARD.

N° 59. MAI-JUIN 1945.

A la recherche d'une formule de travail. Les Associations régionales de protection de l'enfance déficiente.....	JEAN CHAZAL.
Cris d'alarme.	
Essai sur le Centre d'Observation et Institution publique d'éducation surveillée.....	X.
Activités.	
Notes et Informations.	
Bibliographie.	
Les Tribunaux pour Enfants en Suisse (suite).....	M. VEILLARD.

N° 60. JUILLET-SEPTEMBRE 1945.

A nos amis à nos lecteurs.....	LA RÉDACTION.
La revue de l'Enfance coupable reparait.....	GUY MERRANT.
Rapport sur l'Enfance délinquante d'après l'expérience marseillaise.....	S. COTTE.
D'une action possible sur le plan départemental en faveur de l'enfance malheureuse.....	H. MICHARD.
Le Centre d'Observation et de triage de la région de Lille.....	F. DELIGNY.
Le Centre d'Observation	
Activités	
Après une expérience.....	HENRI JOUBREL.
Notes et Informations.	
Bibliographie.....	H. JOUBREL et H. v. E.
Correspondance.....	SŒUR X... supérieure.
Les Tribunaux pour Enfants en Suisse (fin).....	M. VEILLARD.

N° 61. OCTOBRE-DÉCEMBRE 1945.

Faisons le point.....	HENRI JOUBREL.
Une expérience de vacances avec des enfants difficiles ou délinquants.....	Y.
A nos amis et lecteurs.....	LA RÉDACTION.
Nécrologie.	
Au Tribunal pour Enfants de la Seine (Statistiques 1944).....	HENRY VAN ETTEN.
Après un article.....	HENRI JOUBREL.
A propos de l'organisation générale de l'observation au sein de l'Éducation surveillée.....	X.
L'Éducation professionnelle.....	DUNOYER.
Le Scoutisme à l'I.P.E.S. de Saint-Hilaire.....	Y. VENTRÉ.
Traitement des Personnels des Services extérieurs de l'Éducation surveillée.....	F.
Notes et Informations.	
Bibliographie. Cinéma.....	H. v. E. et H. J.
Activités.	
Table des Matières 1945.	

DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

Déclaration de Genève, 1924

1. L'enfant doit être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement.
2. L'enfant qui a faim doit être nourri; l'enfant malade doit être soigné; l'enfant arriéré doit être encouragé; *l'enfant dévoyé doit être ramené*. L'orphelin et l'abandonné doivent être recueillis et secourus.
3. L'enfant doit être le premier à recevoir des secours en temps de détresse.
4. L'enfant doit être mis en mesure de gagner sa vie et doit être protégé contre l'exploitation.
5. L'enfant doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités doivent être mises au service de tous.

Par sa documentation

Son bulletin périodique

Ses conférences

Son centre d'information

LA REVUE " POUR L'ENFANCE COUPABLE "

Cherche à améliorer
le statut des
enfants irréguliers et dévoyés
